



Le 22 mars 2018

M^e Adina Georgescu
Ligne directe : 514.871.5494
acgeorgescu@millerthomson.com

PAR SDE ET PAR COURRIER

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria - Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : 2^{ème} demande amendée pour la fermeture réglementaire des livres de Gazifère Inc. pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, demande d'approbation du plan d'approvisionnement et demande de modification des tarifs de Gazifère Inc. à compter du 1^{er} janvier 2018
Dossier de la Régie : R-4003-2017
Notre dossier : 111216.0094 (Phase 3)

Chère consoeur,

Suite à la vôtre du 20 mars 2018, nous vous transmettons les informations demandées relativement à la planification de l'audience pour l'examen de la phase 3 du dossier mentionné en titre.

Nous prévoyons que la preuve de Gazifère sera d'une durée approximative de trente (30) minutes. Elle sera présentée par les témoins suivants.

- Panel composé de Gilles Volpé, Jean-Benoît Trahan, Martin Boisclair et Jason Hails (tous les thèmes identifiés par la Régie comme étant des enjeux de la Phase 3, à l'exception de l'allocation des coûts et la stratégie tarifaire).

Nous prévoyons une durée de quinze (15) minutes pour la présentation de la preuve de Gazifère.

- Panel composé de Jean-Benoît Trahan, Anton Kacicnik et Brandon So (Allocation des coûts entre les tarifs et stratégie tarifaire, incluant le changement de la méthode d'allocation des coûts des conduites principales et les impacts tarifaires y associés).

Nous prévoyons une durée de quinze (15) minutes pour la présentation de la preuve de Gazifère.

Une demande pour reconnaître le statut d'expert de monsieur Jason Hails a été soumise à la Régie le 5 mars 2018 (Pièce B-0410).

Tous les autres témoins témoigneront à titre de témoins ordinaires.

À ce stade, nous estimons à 5 minutes le contre-interrogatoire de chacun des intervenants et à 30 minutes le temps requis pour notre argumentation.

Nous n'entendons pas soulever de moyens préliminaires à l'audience.

Veillez noter qu'à moins d'avis contraire de la Régie, notre cliente n'entend pas requérir la présence à l'audience de :

- François Rousseau-Clair (Aviso Conseil);
- Isabelle Fournier et Benedict O. Ukonga (Mercer (Canada) Ltd.);
- Andrew Welburn (Enbridge Gas Distribution Inc.)

Nous déposerons des affidavits au dossier aux fins d'adoption et de dépôt de la preuve documentaire qui relève de ces personnes.

Par ailleurs, dans la mesure où cela est possible, Gazifère n'entend pas requérir du temps d'audience pour l'adoption de la preuve écrite déjà versée au dossier. Nous prévoyons déposer des affidavits attestant de la véracité des faits mentionnés dans cette preuve, tel que le permet l'article 29 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*.

Nous tenons à informer la Régie que la soussignée représentera Gazifère lors de l'audience.

Veillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

MILLER THOMSON sencl

Adina Georgescu
AG/

c.c. (par courriel seulement)
Me Steve Cadrin (procureur de l'ACEFO)
Me Dominique Neuman (procureur de SÉ-
AQLPA)